

PRÉFET DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle



Strasbourg, le 7 avril 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LANCEMENT DU PREMIER APPEL A PROJET POUR LA RECONNAISSANCE DES GIEE EN ALSACE – CHAMPAGNE-ARDENNE – LORRAINE

Outil phare de la loi d'avenir et du projet Agro-Ecologique pour la France, le GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental) encourage le déploiement des initiatives collectives permettant aux agriculteurs d'agir favorablement sur leur territoire tout en améliorant la performance économique, environnementale et sociale de leur exploitation.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt porte une ambition pour l'agriculture française et propose des solutions pragmatiques pour permettre l'émergence de nouvelles dynamiques collectives ancrées dans les territoires et de nouveaux modèles de production qui font de l'environnement un atout de la compétitivité.

Cette loi repense ainsi en profondeur toutes les composantes nécessaires pour accompagner, promouvoir et pérenniser la transition vers les systèmes de production agro-écologiques.

Le GIEE constitue l'un des outils qui structurera et favorisera cette transition en s'appuyant de manière privilégiée sur des projets collectifs dont l'objectif sera de combiner la performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Il permettra également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux du territoire.

### Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Le GIEE vise à accompagner la mutation de l'ensemble des productions agricoles vers la triple performance :

#### **Économique – Environnementale et Sociale**

Il s'agit de favoriser les dynamiques de transition menées collectivement et adaptée au plus près des besoins de chaque territoire.

Un GIEE est la reconnaissance d'un collectif d'agriculteurs, le cas échéant avec des partenaires non agriculteurs, qui s'engage à mettre en œuvre un projet local portant sur des changements de pratiques en visant une triple performance économique, environnementale et sociale.



PRÉFET DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

En 2015, ce sont au total 22 collectifs qui ont été reconnus en tant que GIEE dans les régions d'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

### **Pour quels types de projets ?**

La réflexion doit porter sur l'ensemble du système d'exploitation et à l'échelle d'un territoire cohérent. La démarche doit être ascendante et venir des agriculteurs eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies.

Les actions figurant dans les projets doivent se baser sur les principes clés de l'agro-écologie : l'approche systémique, les interactions avec son environnement, l'intégration dans son territoire, le recyclage sur place, la complémentarité culture / élevage, la diversification, l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle naturelle....le tout avec du « bon sens ».

Ces actions visent avant tout la reconception complète du système de production agricole.

Un projet territorial innovant peut être d'ordre technique (pratiques agro-écologiques), économique (valorisation commerciale des produits, production d'énergie renouvelable...) ou social (organisation collective à l'échelle d'un territoire).

Un GIEE intègre la diffusion des pratiques mises en œuvre et doit être reproductible dans d'autres territoires.

### **Qui peut candidater ?**

Les collectifs d'agriculteurs et leurs partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, peuvent être reconnus GIEE.

Le collectif doit être doté d'une personnalité morale dans laquelle les agriculteurs impliqués détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision. Sont notamment éligibles : les associations, coopératives, CUMA, SCIC.....

La structure porteuse peut réaliser elle-même l'animation du GIEE ou conventionner cette animation auprès d'un organisme de développement agricole et rural.

### **Comment candidater ?**

les conditions et la présentation du dossier de demande de reconnaissance sont en ligne sur le site internet de la DRAAF Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine :

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/>

Pour ce premier appel à projet sur le nouveau périmètre régional, les dossiers sont à déposer avant le 31 mai 2016 à :

DRAAF Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine  
Site de Châlons-en-ChampagneSREAA – reconnaissance GIEE  
Complexe agricole du Mont-Bernard  
Route de Suippes / CS 60440 51037 Châlons-en-Champagne cedex



PRÉFET DE LA RÉGION  
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Pour toutes informations ou renseignements complémentaires, les candidats potentiels peuvent contacter la DRAAF Alsace – Champagne-Ardenne - Lorraine au 03.26.66.20.36.